



APPEL À CANDIDATURES

Aide financière pour l'écolabellisation de vos activités touristiques

1. CONTEXTE

La Métropole de Lyon vient d'éditer son **schéma de développement du tourisme responsable**, et s'engage pleinement pour la destination et l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche ambitieuse de transformation des pratiques pour un tourisme écologiquement et socialement plus vertueux.

L'Office de Tourisme œuvre également depuis plusieurs années pour un développement d'un tourisme raisonné, respectueux et innovant. En 2019, fort du titre de 1ère Capitale Européenne de SMART TOURISM, l'Office de Tourisme a amorcé une démarche ambitieuse de transition vers un tourisme plus responsable.

Elle s'est traduite par 2 intentions fortes :

- Engagement de l'association dans une **démarche RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises** avec une labellisation LUCIE ISO26000 et une certification de son activité événementielle avec la norme internationale ISO 20121.
- Adoption par le Conseil d'Administration d'une **stratégie pluriannuelle 2021-2025** pour un tourisme plus responsable à Lyon et sa métropole, composée de 12 objectifs stratégiques et 55 actions opérationnelles.

En octobre 2021, cet engagement a été valorisé par le GDS Index avec le prix de la meilleure progression annuelle pour Lyon, qui se positionne à la 7^{ème} place au classement mondial des villes engagées en matière de tourisme durable. Chaque année, le GDS Index observe l'avancement des territoires dans leurs engagements, leurs résultats et leurs suivis. La force de cette démarche est la co-construction des réflexions, des plans d'actions.

En 2022, l'Office de tourisme a prévu plusieurs actions majeures pour accompagner les professionnels du tourisme vers un engagement toujours plus fort :

- **Aide à l'écolabellisation des activités** (hébergements, restaurants, sites culturels, de loisirs, agences réceptives)
- **Sensibilisation et formation des professionnels** aux composantes d'un tourisme plus durable
- **Déploiement des labels inclusifs** : Accueil Vélo et Tourisme & Handicap
- **Communication autour de la destination** engagée pour transitionner vers un tourisme plus respectueux de l'environnement, des habitant(e)s et participant activement à l'économie locale et au plein emploi.

2. OBJECTIFS

Cet appel à candidatures vise à soutenir le développement du tourisme responsable à Lyon en soutenant financièrement les entreprises du secteur touristique qui souhaitent tendre vers une **écolabellisation ou une certification métier durable reconnue**.

Le soutien financier d'ONLYLYON consiste en :

- La prise en charge à hauteur de **80% des frais de labellisation ou certification** (comprenant l'accompagnement, l'adhésion, l'audit **en fonction de la procédure de labellisation retenue**)
- **La première année uniquement,**
- **Sur un engagement pris en 2022**
- Dans la **limite maximale de 2 000€ par candidature.**

Cette démarche s'inscrit en complément du dispositif national déjà disponible, [Tremplin pour la transition écologique des PME](#). Ce guichet d'aide de l'ADEME permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique. Les hébergements désireux de s'engager dans ***l'Ecolabel Européen*** peuvent bénéficier d'un financement de la certification à hauteur de 80% des frais administratifs. Il conviendra donc de vérifier en premier lieu son éligibilité sur ce dispositif avant de prétendre aux aides d'ONLYLYON Tourisme.

3. BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Les candidats à l'appel à candidatures sont des acteurs économiques du **tourisme lyonnais, adhérents à ONLYLYON Tourisme et Congrès ou s'engageant à adhérer pour 2 années consécutives**, quel que soit leur statut juridique et présents dans la liste suivante :

- Hébergements : hôtels, campings, meublés de tourisme, chambres d'hôtes ; auberges de jeunesse ;
- Restaurants ;
- Sites de visite ou de loisirs, musées ;
- Agences réceptives.

A noter : Un second dispositif d'accompagnement aux espaces et services événementiels dans leur certification ISO 20121 est en cours d'élaboration.

Pour être éligibles, les candidats doivent avoir :

- Une activité qui a démarré avant le 1^{er} janvier 2021 ;
- Ne pas être en liquidation judiciaire au 31 décembre 2021.

Le dossier de candidature est à déposer au nom de l'entreprise pour un seul établissement. Une entreprise peut déposer plusieurs dossiers pour plusieurs établissements de manière individuelle.

4. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les entreprises répondant aux critères de l'article 3 peuvent répondre à l'appel à candidatures. Le dépôt d'un dossier et sa recevabilité ne valent pas attribution automatique d'une aide.

Sur la base d'un dossier accompagné de justificatifs de motivation et de tout élément permettant la bonne compréhension du projet (plans, photos...), les entreprises devront démontrer qu'elles sont dans

une démarche de tourisme responsable, dans leur façon de travailler en visant des objectifs de développement durable.

ONLYLYON Tourisme & Congrès ne souhaite pas imposer un label métier unique par secteur et recommande ci-après les labels officiels nationaux, internationaux répondant aux attentes des visiteurs et aux besoins des socio-professionnels :

Hébergements	Restaurants	Sites culturels, de loisirs, musées	Tour-opérateurs Agences réceptives
AFNOR Ecolabel européen	Clef Verte	NF environnement	Agir pour un Tourisme Responsable (ATR)
Clef Verte	Ecotable	Divertissement durable	
Green Globe	FiG		
	Green Food		

Les entreprises éligibles indiqueront le label ou la certification métier en matière de développement durable qu'ils auront choisi dans le dossier de candidature. En cas de besoin, ONLYLYON Tourisme pourra aider les entreprises éligibles à définir leur choix en fonction de leurs attentes, de leurs besoins.

Sur la base de l'étude des dossiers de candidature, l'Office de Tourisme pourra attribuer une aide à hauteur de **80% maximum des frais de labellisation** auprès de l'organisme.

Le bénéficiaire de l'aide sera facturé des 20% restants par l'organisation détentrice du label, de la certification (les 80% seront facturés à ONLYLYON Tourisme et Congrès pour 2022).

L'appel à candidatures est cumulable avec les autres dispositifs de soutien aux entreprises touristiques portés par la Métropole, la Région ou tout autre organisme national, excepté pour ***l'Ecolabel Européen*** bénéficiant déjà d'aides nationales à hauteur de 80%.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront classées selon les critères non hiérarchisés suivants :

- La cohérence globale, la qualité et la maturité du projet, par rapport à une démarche de durabilité ;
- Son impact social et environnemental en matière de durabilité, de transition écologique et/ou d'aménagements permettant l'amélioration de l'accessibilité ;
- L'engagement du bénéficiaire dans les actions de tourisme responsable portées par l'Office de Tourisme (participation aux cycles de rencontres de sensibilisation, etc.).

Les aides seront attribuées dans la limite du budget alloué à l'appel à candidatures 2022 : 55 000€.

6. PROCÉDURE

Les dossiers de candidatures seront transmis à ONLYLYON Tourisme et Congrès exclusivement de manière dématérialisée sur le lien suivant : <https://onlylyontourisme.typeform.com/to/GDAQpqdo>

Le dossier de candidature devra comporter :

1. Le formulaire de candidature (ci-joint) dûment complété ;
2. L'extrait KBIS ou équivalent ;
3. Les 3 dernières liasses fiscales et le bilan prévisionnel de l'exercice en cours.

L'instruction des dossiers sera effectuée lors d'une commission dédiée, avec un jury composé des membres du Green Committee, instance de validation composée de membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, ainsi que de Virginie CARTON, Directrice Générale et de Catherine ROMEYER, Directrice Tourisme Responsable.

L'aide sera attribuée après les délibérations du Green Committee de l'Office de Tourisme au regard des propositions du jury.

Les candidats seront informés des résultats de la délibération **la semaine du 14 mars 2022**.

7. ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Si l'entreprise est retenue par la commission dans le cadre de cet appel à candidatures, elle s'engage à **aller jusqu'au bout de la démarche de labellisation** ou de certification dans les 2 ans à venir. Dans le cas contraire, la prise en charge par l'Office de tourisme devra être remboursée.

L'entreprise s'engage également à :

- Porter le discours d'une ambition partagée pour un tourisme plus responsable à Lyon et sa métropole,
- Témoigner de son expérience lors d'éventuelles présentations de la démarche organisées par ONLYLYON Tourisme,
- Participer à l'observation touristique Tourisme Responsable d'ONLYLYON Tourisme au travers d'enquêtes ponctuelles.

A noter : l'entreprise bénéficiera en plus d'une réduction de 15% à l'adhésion d'ONLYLYON Tourisme & Congrès grâce à son engagement en matière de tourisme responsable.

Pour rappel : les adhérents bénéficiant d'un label ou d'une certification métier national ou international, en matière de développement durable tels que définis à l'article 4 du présent appel à candidatures, bénéficient conformément aux conditions d'adhésion de la Charte Adhérents d'une réduction de 15% sur le tarif public des adhésions de leur catégorie.

8. CALENDRIER

Les dossiers peuvent être déposés à deux dates :

- **Avant le 1^{er} mars** pour la 1^{ère} commission d'affectation des aides au printemps 2022 ;
- **Avant le 1^{er} septembre** pour la 2^e commission d'affectation des aides à l'automne 2022.

9. MODALITÉS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI

Des justificatifs ainsi que des précisions pourront être demandés aux entreprises bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent règlement d'intervention.

Dans le cas où l'entreprise bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, l'Office de tourisme se réserve le droit de facturer les prestations dans leur totalité à l'entreprise.

10. PROTECTION DES DONNÉES

En communiquant leurs données personnelles dans le cadre de l'appel à candidatures, les candidats acceptent d'être contactés exclusivement dans ce cadre par l'Office de tourisme (invitations à remettre

des pièces complémentaires, information sur l'état d'avancement de la procédure, information sur les lauréats retenus, invitation à participer à des événements en qualité de lauréat.).

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune autre utilisation ultérieure.

Les données sont collectées par ONLYLYON TOURISME & CONGRES. Elles seront conservées pour une durée de 5 ans.

Les candidats sont informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, et de suppression auprès de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Par courrier : ONLYLYON TOURISME & CONGRES place Bellecour, 69002 LYON

Par courriel : cromeyer@lyon-france.com

4. CONTACTS

Pour toute information complémentaire sur l'appel à candidatures, merci de contacter :

Catherine ROMEYER, Directrice Tourisme Responsable

cromeyer@lyon-france.com / 06 30 29 57 47

Marine MOUSTIER, Chargée de mission Tourisme Responsable

mmoustier@lyon-france.com / 04 28 89 81 96